

Cocagne, 1^{er} Septembre 1800

Messieurs,

J'ay reçu l'honneur de votre lettre, ainsi que les Deux Livres, et Gazette, que votre grande bonté a daigné m'honorer, et dont je serois tenté à désirer de pouvoir vous donner quelque marque de reconnaissance; mais l'infériorité où il a plu à l'auteur de la Nature de me placer, ne me laisse aucune Esperance. Il me prie que vous priez, de Vouloir bien avoir la bonté de recevoir mes très humbles remerciements pour les marques d'estime, que je me reconnois être très peu Digne de mériter.

Dans la réponse Monsieur, que vous avez eu la bonté de faire, à la lettre que j'adressais à Son Excellence concernant Girouard, Vous recommander de ne plus faire d'express à Ses dépens; mais aujourd'hui pour éviter d'être obligé de paraître en justice devant Kobichant, qui est Autorisé par un écrit de votre main, à la jouissance du produit du dit lot, avec défense à aucune personne d'anticiper, ou de faire aucun dommage quelconque, sous peine d'être poursuivi en Ley, et payer tout dommage.

N'ayant dans mes lettres reçu aucune instruction, à Son égard, de votre part ny de celle de M^r Sprengle, il croit devoir encore faire cette démarche, dans l'esperance que votre Charité daignera avoir pitié de leur triste Situation, et que votre bontés lui donnera quelques ressources, en lui accordant s'il vous plait quelque'une de ses très humbles demandes contenues dans ma précédente: je crois avoir suffisamment expliqué le dit cas, à Son Excellence, à M^r Sprengle, et à vous Monsieur, pour devoir éviter de tous ennuyer de répétition. Probablement il se peut qu'il vous aye été dit que Girouard n'étoit pas celui qui profitoit du Bénéfice du dit lot; il aurait été de l'intérêt des tendres à Girouard d'être ses seuls héritiers, ce lot aurait été le seul bien qui aurait resté après lui, Si le Gouvernement eut été disposé à lui accorder, ainsi qu'on a accordé à tous les autres Suppliants; mais l'Impossibilité, que j'ay fait remarquer dans ma précédente, où sont ses gendres, de pouvoir seul, pourvoir à ses différents besoins, cet

homme tenant toujours ménage; ont cru devoir intéresser leurs deux voisins, Isydore Bastarack, et Francois LeBlanc qui contribuent à assister Girouard à tous égards, et devoir avoir le même droit que les gendres, dans le lot en question, et ont dans cette espérance jusqu'à présent fait quatre ensemble contribué à le soutenir. et le besoin que Girouard avait qu'il avait de l'aide de quelqu'autre que ses deux gendres, a je pense contribué d'engager Girouard de tâcher d'obtenir le dit lot, pour intéresser quelqu'un à le soutenir le reste de leurs jours; et en il se rencontre tant d'obstacle.

M^r. Watson je pense n'avait aucun ordre particulier de réserver ce lot pour le Gouvernement; et Girouard est-il été? Robichot, Landry ou Suret; probablement ce lot ne serait pas aujourd'hui une réserve pour le Roy, ce M^r. non content de le priver de l'Espérance qu'il avait d'avoir ce lot, tâche encore de contribuer à le priver de jouir d'aucune partie du bénéfice du dit lot; par le Memorial qu'il a écrit en faveur de Robichot, ma conscience et la Charité m'ont engagé à exposer le cas de Girouard, permettez que je vous prie s'il vous plaît d'excuser mes importunités à cet égard; ils se conformeront à vos volontés et instructions, si Monsieur, vous daignez donner un mot de réponse.

Dans ma précédente, je dit que Robichot, n'avait point paru pour réparer le dommage de la clôture qui était considérable, mais que probablement il se montrerait quand il serait tems de faucher; mais il ne s'est montré, et a montré son écrit dans le même tems, que lorsque le foin de ce pré était fait entièrement, et leurs a défendu d'y faucher; il m'a cependant dit en se retournant, qu'il se contenterait pour cette année, en considération des frais de la clôture; du quart du foin, mais sans donner un seul denier, pour l'ouvrage qu'il y a eu pour le faucher et le serrer. L'embarras où ils se trouvent aujourd'hui pour leurs travaux ne leur permet de pouvoir être porteur de la présente, et sont réduit d'avoir recours à un sauvage, dont la profité est trop douteuse, pour y confier quelque Argent pour satisfaire à la peine qu'on vous donne; ainsi Monsieur, je vous prie s'il vous plaît de me faire parvenir

M^r Sproule me recommande de ne point lui écrire, par des sauvages, oserais je vous prie si vous le voyiez, de lui présenter mes très humbles respects, et lui dire sil vous plaît, que le chef de Beuctouche, Beau Pere du porteur, est celui qui m'a donné les noms que je lui ay envoyé; suivant ses demandes, je connais tous les dits sauvages que trop à ma perte; ce dit chef très peu respectable, en Egard a son ingratitude, que je vous prie de faire pour éviter leurs insultes; me doit, et me devra toujours quatre cents Shellings, et pour reconnaissance des services que je lui ay rendu, suivait les Bastonnais pour partager dans ma dépouille; et pour reponse de remontrances que je leur faisoit à ce sujet, me menacait de me tuer, s'ils entendaient quelques plaintes à cet égard.

Malgré que je n'aye pas les jeter de la Province, j'ay vu un acte, qui taxe les journées de l'arpenteur Général a trois piastres députées à deux; la pauvreté des habitants les en a me prier de m'informer, s'ils sont obligés de donner à M^r Watson, tel prix qu'il lui plaît de demander, soit pour arpenter des lots, ou pour courir des lignes des terres déjà Granté. Apres mes très humbles remerciements, de la récréation que vous avez la bonté de me procurer dans ma solitude, je vous prie de me croire très respectueusement, en adressant ma prière au seigneur, pour la conservation de vos jours Monsieur.

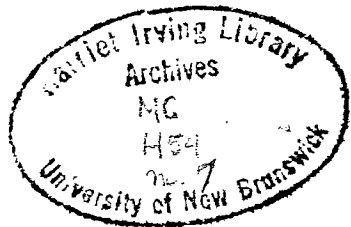
Monsieur Odell Lawyer

Votre très humble, très obéissant et soumis serv^t. Joseph Aucquen.

Monsieur

Monsieur De la Roche

Fredon

Cocagne 1^{er} Septembre 1800

Monsieur,

J'ay Reçu l'honneur de V^{os}res Lettres, ainsi que les deux Livres, et Gazette, que V^{otre} grande bonté a daigné m'honorer, et dont je serois tenté à desirer de pouvoir vous donner quelque marque de reconnaissance; mais l'infirmité où il a plu à l'auteur de la nature de me placer, ne me laisse aucune ressource, à ne puis que vous prier, de vouloir bien avoir la bonté de recevoir mes très humbles remerciements, pour vos marques de bonté, que je me reconnois être très peu dignes de mériter.

Dans la réponse Monsieur, que vous avez eu la bonté de faire, à la Lettre que j'adressai à son Excellence concernant Girouard, vous recommandez de ne plus s'en occuper à se dispenser; mais aujourd'hui nous sommes obligés de paroître en justice devant Robichaux, qui est autorisé par un écrit de V^{otre} main, à la jouissance du produit du dit Lot, avec défense à aucune personne d'anticiper, ou de faire aucun dommage quelconque, sous peine d'être poursuivi en Ley, et payé tout dommage &c. &c.

N'ayant dans ma Lettre reçu aucune instruction, à
l'égard, de votre part ni de celle de M^r Sirovle, il
me vint en l'esprit de faire cette Demarche, dans l'esperance
que votre Charité daignera avoir pitié de l'indigne Situation,
et que son bonté lui donnera quelques ressources, en lui
accordant et lui montrant quelque chose de ces très humbles
demandes contenues dans ma précédente: je crois avoir
suffisamment expliqué le cas, à votre Excellence, à M^r
Sirovle, et à Monsieur Sirovle, nous devons éviter de nous
ennuyer de répétition: probablement il se peut qu'il s'agisse
d'être dit que Girouard n'étoit pas celui qui profitoit du
bénéfice ou du dit Lot; il auroit été de l'intérêt de Messieurs
à Girouard d'être en cette qualité, ce Lot auroit été le dit
bien qui auroit resté à son profit, si le Gouvernement eut été
aussi bon à lui accordé, ainsi qu'on a accordé à tous
les autres Supplians; mais l'impossibilité, que j'ay fait
remarquer dans ma précédente, où sont ces Messieurs, de
pouvoir seul, pourvoir à ses différents besoins, cet
homme tenant toujours ménage; ont cru devoir intéresser
leurs deux voisins, j'ignore Bastarack, et francis de Blain
qui contribuent à assister Girouard à tous égards, et
devoit avoir le même droit que les Messieurs, dans le dit
en

en question, et ont dans cette esperance, jusqu'à
présent tout quatre ensemble contribué à le soutenir:
et le besoin que Girouard voyoit qu'il avoit, de l'aide de
quelqu'un que ces deux Messieurs, et je pense contribués
d'engager Girouard de tacher d'obtenir le dit Lot,
pour intéresser quelqu'un à le soutenir le reste de
leur jours; et où il se rencontre tant d'obstacle.

M^r Watson je pense n'auroit aucun droit particulier
de réserver ce Lot pour le Gouvernement; et Girouard en a
été? Robichon, Landry ou Sirey; probablement ce Lot
ne seroit pas aujourd'hui une réserve pour le Roy,
ce M^r non content de le frustrer de l'esperance qu'il avoit
d'avoir ce Lot, tache encore de contribuer à le priver
de jouir d'aucune partie du bénéfice du dit Lot, non
obstant tout l'ouvrage qu'il y a sur le dit Lot; par
le Memorial qu'il a écrit en faveur de Robichon.
ma Conscience, et la Charité, m'ont engagé à exposer
le Cas de Girouard, permettre que je vous prie il vous
plait, mes importunités à cet égard; ils se conformeront
à votre volonté et instructions, et Monsieur, vous daignera
donner un mot de réponse.

En un m... je dis que Robichon, n'avoit
point paru pour reparer le Dommage de la Clôture
qui étoit considérable, mais que probablement il se
montreroit quand il seroit tenu de faucher; mais il ne
s'est montré, et a montré son écrit dans le même tems, que
lorsque le soin de ce Pré étoit fait entièrement, et
leur a défendu de toucher; il m'a cependant dit en
s'en retournant, qu'il se contenteroit pour cette Année,
en considération des fraies de la Clôture; du quart
du soin, mais sans donner un seul denier, pour
l'ouvrage qu'il y a eu pour le faucher et le servir.
L'embarras où se trouvent aujourd'hui pour leurs travaux,
ne leur permet de nous voir être porteur de la présente,
et ont réduit d'avoir recours à un Sauvage, dont la
probité est très douteuse, pour y confier quelque
Argent, pour satisfaire à la peine qu'on vous donne;
ainsi Monsieur, je vous prie d'il vous plaît de me faire
savoir votre demande, et je tâcherai de vous la faire
parvenir. M^r Sprowle me recommande de ne point
lui écrire par un Sauvage, oserois-je vous prier d'il
vous le voyez, de lui présenter mes très humbles respects,
et lui dire d'il vous plaît, que le Chef de Bonclouch,

Beau Père du porteur, est celui qui m'a causé le dommage
que je lui ay eu sujet; suivant les demandes, je connois-les
leur être Sauvages que trop à ma perte; ce dit chef très peu
respectable, en regard à son ingratitude, que je vous prie
de faire pour éviter leur insulte; me doit, et me devra toujours
quatre Cent Shelling, et pour reconnaissance des Services que
je lui ay rendu, suivant les Bastonnais pour partagé de
ma Dépouille; et pour réponse des remontrances que je leur
faisois à ce sujet, me menacoit de m'en tuer s'il entendoient
quelques plaintes à cet égard. Quoique je n'aye par
les Actes de la Province, j'ay vu un des Actes, qui taxe
les journées de l'arpenteur General à trois Piastres
Députés à deux; la pauvreté des habitants les rend
à me prier de m'informer, s'ils sont obligés de donner
à M^r Watson, tel prix qu'il lui plaît de demander, soit
pour arpenter ce Lot, ou pour courir des lignes de terre
deja Granté. après mes très humbles remerciements de la
dévotion que vous avez la bonté de me procurer dans ma
solitude, je vous prie de me croire très respectueusement,
en adressant ma prière au Seigneur pour la conservation
de vos jours
Monsieur
Monsieur de ces lieux

Votre très humble, très obéissant et
fidèle serviteur
Joseph Guzman

Cocagne September 1st, 1800

Sir:

I received the honour of your letter, as well as the two books and gazettes, which your great generosity deigned to honour me, and for which I am tempted to be able to give you some sign of recognition; but the inferiority where it rained at the author of the nature to put me, leaves me without any hope. I pray that you have the kindness to accept my very humble thanks for your tokens of respect, that I recognize myself to be not worthy enough to deserve.

In the response, Sir, that you have the kindness to provide, to the letter that I addressed to His Excellency, concerning Girouard, you recommend to no longer **unwillingly expense**; but today to avoid being obliged to appear in court before Robichault, who is authorized by a writing of your hand, to the enjoyment of the product of the said lot without having to defend to any person, or to pay any other damages, under pain of being pursued in law, and paying all damages.

Not having in my letters received any instruction in this respect, of your part or of Mr. Sproule, he will have to again make this effort in the hope that your charity will have pity on their sad situation, and that goodness will give some resources, in giving him, if you please, some of his very humble demands contained in my precedent: I should have sufficiently explained the said case to His Excellency, to Mr. Sproule, and to you Sir, to be able to avoid boring all of you by repetition. Maybe you have been told that Girouard was not he who profited by the beneficence of said lot; it would have been of interest of the sons-in-law of Girouard being his only heirs, this lot would have been the only good that he would have left, if the government had arranged to give it to him, just as we arranged to all the other petitioners; but the impossibility that I remarked in my last, **where the sons went to be able to alone, having their different needs, this man holding always household**; it had to interest their two neighbours, Isydore Bastarach, and Francois LeBlanc, who contributed to help Girouard to all respects and had to have the same right as the sons to the lot in question, and had that hope until present time, all four together contributed to sustain it; and the need that Girouard saw that he had of the help of some others of his two sons, I think contributed to hire Girouard **to mark, to obtain** the said lot, to find someone to sustain it for the rest of their days; and where he encountered many obstacles.

Mr. Watson I think did not have any particular right to save this lot for the Government; and Girouard **would he have?** Robichot, Landry or Suret; probably this lot would not be today a reserve for the King, this Mr. not happy to frustrate the hope that he had this lot, tasked still to contribute to it while being deprived of enjoying any part of the benefit of the said lot; by the Memorial that he had written in favour of Robichot, my conscience and charity convinced me to expose the case of Girouard, I beg you please to excuse my importunities on this matter; they conform to your wishes and instructions, if Sir, you deign to give me a word of reply.

In my previous [letter], I said to Robichot, did not appear to have repaired the damage to the fence that was considerable, but that it would probably will show when it was time to mow; but it did not show, nor in his writing at the same time, and then once the hay from the meadow was done, they were not allowed to touch it; in the meantime while returning, he told me that he was happy for this year, considering of the costs of the fence; a quarter of the hay but without giving any contribution for the work that had to be done. The embarrassment that they find themselves in today for their work did not permit them to be able to be part of the present, and they were reduced to have recourse to a savage,

as the profit is too doubtful, to give to him some money to satisfy the trouble for which they give; as well, Sir, I beg you please to help me reach Mr. Sproule, recommends to me to write to him --- by the savages, I beg you if you see him, to present to him my very humble respects, and to tell him please that the chief of Bouctouche, Good Father of carrier, is he who gave me the names that I sent to him; following his requests, I knew all the said savages that too much to my loss; the said chief is very not very respectable, concerning his ingratitude, that I beg you to do all you can to avoid their insults; I am still owed four hundred shillings, and for the recognition of the services that I rendered, following the Bastonnais to share in my spoils; and for the response of caution that I made on this subject, they threatened to kill me, if they heard any complaints on this subject.

As I did not throw them from the Province, I saw an [Act/law] that taxes the days of the surveyor General to 3 [bucks] deputed to two; the poverty of the inhabitants the ... to beg me to inform myself; if they are obliged to give to Mr. Watson, any price that he decided to demand; either to survey the lots, or to run the lines of the lands already granted. After my very humble thanks, to the recreation that you with goodness to obtain me in my solitude, I beg you to believe me very respectfully, in addressing my prayer to the Lord, for the preservation of your days Sir.

Mr. Odell Lawyer

Your very humble, very obedient and submissive servant, Joseph Gucquen(?)